

1. Générale

Les règles générales concernant la qualité, la santé, la sûreté, la sécurité et le respect de l'environnement s'appliquent toujours à chaque chantier ou site de Q8/IDS/Tango. Ces règles doivent toujours être respectées. Si la législation locale est plus stricte que les exigences de Q8/IDS/Tango, les règles plus strictes doivent être respectées.



Fumer est interdit en permanence sauf dans les endroits où cela est explicitement autorisé (par exemple **zone fumeurs sur un chantier**)



Les drogues et l'alcool sont interdits en tout temps sur les sites Q8/IDS/Tango. S'il est constaté que des travailleurs prennent ou ont pris de la drogue ou consommé de l'alcool, le chef de chantier ou le chef d'équipe (le supérieur direct) doit immédiatement leur faire quitter le lieu de travail.

- **Portez toujours l'équipement de protection indiqué ou requis avant d'entrer sur le chantier/lieu de travail.**

- Chaussures de sécurité
- Casque avec jugulaire / casque de soudage
- Vêtements de sécurité + fluorescent
- Lunettes/écran, gants et protection auditive (si applicable)
- Harnais antichute (si applicable)
- Vêtements ignifuges / soudage
- Protection respiratoire (si applicable)



- **TOUS LES INCIDENTS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉS**

- **QUOI:** les incidents et quasi-incidents de santé, sécurité et environnementaux survenus pendant les travaux commandés par Q8/IDS/TANGO
- **QUI:** au propre employeur, au personne de contact chez Q8/IDS/TANGO et aux services d'urgence (si nécessaire, **immédiatement quand l'incident a lieu**)
- **QUAND:** dans les 24 heures après l'incident



- De nombreux sites sont équipés de caméras de surveillance conformément à la législation en vigueur. Ne prenez d'images avec une caméra, un appareil photo, un téléphone portable ou tout autre appareil qu'après autorisation des responsables de Q8/IDS/TANGO.

- En cas d'incidents criminels, informez toujours immédiatement Q8/IDS/TANGO

- Signalez toujours d'une façon appropriée tous les risques, de quelque nature qu'ils soient. Les risques non signalés doivent être rapportés et traités immédiatement

- Il doit toujours y avoir sur le site au moins 1 personne présente pouvant parler et comprendre la langue locale

- Balisez clairement le lieu de travail, s'il s'agit d'un chantier: indiquez clairement les entrées et les sorties

- Portez une veste ou un gilet fluorescent



- Ne laissez pas trainer du matériel de travail ou des déchets

2. Environnement

- Les déchets seront éliminés/ramassés par l'entrepreneur compétent
- Les déchets industriels, les ordures ménagères et les produits dangereux pour l'environnement doivent être séparés et éliminés séparément
ATTENTION ne laissez pas traîner les produits dangereux pour l'environnement
- les emballages des produits dangereux doivent être correctement étiquetés et les fiches de données de sécurité doivent être à consulter
- Les emballages et/ou récipients des produits dangereux doivent toujours être mis dans des bacs collecteurs, dans des boîtes spéciales ou sur des revêtements étanches
- Limitez strictement les nuisances en matière de bruit, de vibrations, d'odeurs, de lumière et de déchets
- Respectez également les heures de travail y compris en soirée et le weekend —ne commencez pas trop tôt et ne terminez pas trop tard



3. Autres

- Documents obligatoirement présents sur les chantiers
 - passeports de sécurité des employés
 - plan de sécurité, santé et environnement
 - journaux de bord de chantier
 - permis de travail valides
 - autorisations officielles (bâtiment, environnement,...)
 - documentation du matériel et des installations
 - plans conformes à l'exécution
- Participation obligatoire aux réunions de chantier
 - commencez la réunion de chantier par un briefing sur la sécurité donné par/de la part de l'entrepreneur
 - réunion de coordination de chantier planifiée
 - réunions de coordination non planifiées, en général après les incidents et/ou en cas de nouveaux entrepreneurs
- Coordonnées disponibles
 - propre employeur
 - chef de projet Q8/IDS/TANGO
 - centre d'urgence Q8/IDS/TANGO du pays
 - responsable de la coordination de la sécurité et de l'environnement

General



- numéros d'urgence (services d'urgence et services publics)

4. Travaux sur des installations électriques

4.1. Installations électriques, définitions et risques

Les travaux sur des installations électriques concernent tous les travaux sur ou près des installations électriques ou appareils où il existe le risque de contact et/ou de court-circuit.

Spécifiquement pour Q8/Tango/IDS il s'agit de la liste suivante (non limitative)

- **Les travaux électriques sur terrains extérieurs** des dépôts et/ou stations (ilot des pompes, caméras, installations d'alarmes, installations CNG, éclairage, station de charge électrique, ..)
- **Les travaux électriques dans les bâtiments** comme le shop, carwash, locaux techniques (toutes installations électriques)
- **Travaux aux cabines HT dans les dépôts et/ou stations**
- **Inspections** des installations électriques

Définitions

- **Haute tension** =
 - > 1000 V courant alternatif
 - > 1500 V courant continu
- **Basse tension** =
 - < 1000 V courant alternatif
 - < 1500 V courant continu

▲ DANGER



Electrical
Shock
Electrocution

Les risques suivants sont présents:

- électrocution des personnes
- brûlures par les arcs
- incendie et explosion
- dysfonctionnement de machines
- ...

4.2. Mesures de sécurité supplémentaires

Les mesures de sécurité mentionnés dans la partie générale doivent toujours être respectées.

Lors des travaux sous tension

- outils isolants
- gants isolants
- escabeau isolant

en cas de risque d'arc

- casque de sécurité
- masque protecteur



4.3. Autres

- Les armoires électriques doivent être fermées à clé lorsqu'on n'y travaille pas.
- Vigilance supplémentaire lors d'un orage (foudre) en fonction du lieu de travail
- **Travaillez toujours avec les attestations (BA4/BA5) correctes et avec matériel approuvé et adapté**



du

5. 7 informations vitales

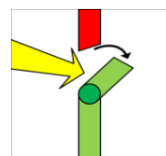
1. Préparation

Contrôlez le schéma électrique
Vérifiez quels travaux doivent être exécutés
Veillez à ce que tout le monde soit averti
Veillez à ce que l'équipement adéquat soit présent



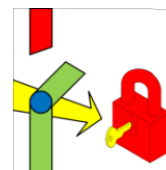
2. Débranchement

Débranchez complètement toutes les installations
Signalez "hors service/ne pas brancher" ou quelque chose de similaire

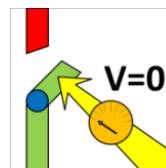


3. Verrouillage (Lock out – Tag out)

1. Coupez chaque alimentation électrique de l'installation
2. Assurez-vous que l'installation ne puisse pas être rebranchée sans autorisation
 - a. Tag ou verrouillage du fusible
 - b. Enlevez ou verrouillez le fusible
 - c. Installation d'un cadenas
 - d. Déconnectez les conduites de pression
3. **Neutralisation de l'énergie** (énergie résiduelle)



4. Mesure de la tension
Double contrôle de la présence de tension



5. Mise à la terre / en court-circuit

Mettez à la terre / en court-circuit tous les conducteurs dans la zone de travail

6. Délimitation

Protégez toutes les parties sous tension:

- a. Matériaux isolants
- b. Démarcation de la zone de travail
- c. Indication et signalisation



7. Mise en disposition de l'installation pour commencement des travaux

Pour remettre l'installation en route, suivez les étapes ci-dessus dans l'ordre inverse

6. Soudage et meulage

6.1. Définitions et risques

- travail où des étincelles sont projetées suite à du meulage, de la découpe au chalumeau autogène,...
- travaux de soudure à flamme nue (soudure, revêtement,...)

Les risques associés au travail à chaud:

- Danger d'incendie/d'explosion
- Surdit  due au coup d'arc  lectrique
-  lectrocution/br lures
- Atteinte aux voies respiratoires par les fum es de soudure/de gaz

6.2. Lieu de travail

- Prot gez la zone de travail enti rement – d limitation
- Assurez une ventilation ad quate
-  cartez tous les mat riaux combustibles
- Prot gez le mat riel qui ne peut  tre retir  (p.ex. avec t le, couvertures antifeu, ..)
- Pr voyez toujours un extincteur adapt  dans le voisinage
- Pr voyez un rideau de soudage en cas de soudure  lectrique (lum re UV)
- Lors des interruptions de travail, m me courtes:
 -  teignez la flamme
 -  teignez l' quipement

6.3. MEULAGE

- N'utilisez pas de meules humides, l'humidit  attaque le liant
- V rifiez le bon fonctionnement du dispositif d'homme mort (verrouillage automatique)
- Utilisez le bon disque: pas de meulage avec un disque de coupe!
- Veillez   la position s re et stable par rapport   l'outil rotatif
- Tenez l'outil avec les deux mains
- Assurez-vous que votre meule est arr t e avant de la poser

6.4. SOUDAGE

- Assurez-vous que le mat riel de travail est en bon  tat et certifi 
- Cherchez une surface s che et isol e lors du soudage en position couch e/assise
- Mesures de s curit  suppl mentaires pour l'alimentation en gaz du soudage
 - Protection contre la rupture au d but de la conduite de gaz

- Flamme entre la ligne et le manostat
- Évitez le soudage électrique dans des espaces confinés avec des parois métalliques
- À la fin, débranchez toujours l'interrupteur principal du poste de soudage/transfo de soudage ou coupez le moteur du générateur
- Tension ou relais de soudage monté dans le poste de soudage
- Le transfo de soudage, le support d'électrode et les câbles doivent être isolés

6.4.1. Entreposage des bonbonnes de gaz

- Les bonbonnes doivent être mises debout et fixées
- Assurez-vous qu'il s'agit d'un entrepôt bien ventilé et bien éclairé
- Stockez les bonbonnes d'acétylène et d'oxygène séparément
- Séparez les bonbonnes pleines des bonbonnes vides
- Évitez l'exposition directe aux intempéries et au rayonnement solaire
- Aucun stockage des bonbonnes d'oxygène dans les caves ou les sous-sols
- Ne chauffez jamais les bonbonnes de gaz

7. Travail en hauteur

7.1. Définition et risques:

- travailler à une hauteur en station debout > 2m (> 2,5 m aux Pays-Bas) au-dessus du sol (ou moins si la réglementation locale est plus stricte)
- travailler à moins de 4 mètres du bord de la toiture
- travaux où l'on risque de tomber sur des saillies ou dans l'eau ou au-dessus de la circulation
- travaux près de pentes abruptes, de falaises ou de fosses profondes

Risques:

- chute de personnes (perte de l'équilibre, trébucher, glisser,...)
- **chute d'objets**
- renversement de l'équipement servant à franchir une hauteur
- écrasement de personnes
- incapacité à évacuer en cas d'urgence

Toujours évaluer les aspects suivant **avant de commencer** les activités:

- nature du poste de travail (lieu, machines, équipements, matériaux, environnement,...)
- source du danger (hauteur de travail, hauteur de chute, proximité d'une falaise ou de l'eau, autres travaux à proximité,...)
- nature des activités (mission, durée, fréquence, position, exercice de force, portée,...)
- travailleurs (compétences, expérience, âge, condition physique, vertiges,...)

La zone de travail doit être équipée d'une **signalisation** et de **clôtures** appropriées. Les zones présentant des objets en chute peuvent être fréquentées que par des employé(e)s autorisé(e)s et muni(e)s d'une protection.



La hauteur de chute potentielle doit être réduite par tous les moyens possibles.

Les moyens de protection collective ont la préférence sur les moyens personnels

L'équipement et le matériel de travail en hauteur doit toujours être en bon état.

Ordre et propreté:

- Assurez-vous que le lieu de travail est toujours propre
- Utilisez éventuellement des conduits pour descendre les déchets
- Ne laissez pas trainer du matériel ou des déchets
- Enlevez toujours les bouteilles de gaz et/ou autres substances dangereuses

7.2. Échelles

L'utilisation d'une échelle est uniquement autorisée:

- pour passer à un niveau limité supérieur ou inférieur
- pour l'inspection ou le contrôle à une hauteur limitée (**pas de travail**)

Règles d'or

- Contrôlez l'échelle avant l'utilisation (pas de dégâts visibles / endommagements / saletés / certificats)
- Installez l'échelle correctement (angle 75°, 1 mètre des trous au sol et des gouttières, stabilité,...)
- Bloquez l'échelle en haut et en bas pour qu'elle ne glisse pas (fixez-la avec une corde, une poutre de stabilité ou tout autre moyen de fixation)
- Toujours monter et descendre les échelles avec
 - Les deux mains sur les barreaux ou par les montants
 - Le corps entre les montants
- Restez à au moins 4 marches de la partie supérieure

7.3. Engins élévateurs

Règles d'or

- Terrain, exploration, évaluation et mesures pour:
 - conduites aériennes et obstacles
 - solidité et sous-sol uniforme
 - vérifiez l'espace disponible pour les mouvements avant de positionner l'engin élévateur
- **Interdiction** d'utiliser les engins élévateurs **en cas d'orage violent et de vents forts (>50km/h)**
- Assurez une bonne communication du personnel entre la nacelle et le sol
- Dans **les zones explosives, des pare-étincelles** doivent être présents sur **l'échappement**
- Mettez à l'arrêt l'engin élévateur dès que vous quittez la nacelle (laissez-le avec le plateau inaccessible pour personnes non autorisées)

7.4. Échafaudages

Les échafaudages conviennent pour:

- travaux en hauteur avec nombreux déplacements
- travaux en hauteur avec le stockage de matériel à proximité

Règles d'or

- préparation du site
 - le sol est ferme et stable → si nécessaire renforcement/fondation
 - vérifiez la qualité des murs et des autres points d'ancrage
 - mesures contre les risques électriques → détournement des câbles, débranchement de la haute tension, isolement, mise à la terre,...
- fixez solidement l'échafaudage et étayez-le avec les moyens appropriés
 - NE PAS ancrer aux balustrades, poutres de soutien, descentes pluviales, avant-toits, fenêtres en bois,...
- toutes les entrées munies d'un panneau d'échafaudage valide (Scafftag) = panneau d'échafaudage vert
- échafaudages roulants et tubulaires —exigences supplémentaires
 - rapport hauteur/largeur <3
 - roues bloquées pendant le travail
 - n'est accessible que le long du côté intérieur

7.5. TOITS

- travailler sur les toits inclinés = sur les toits ayant une pente d'au moins 15%
- travailler sur les toits plats = sur les toits ayant une pente maximale de 15%
- toit fragile = un toit qui peut s'effondrer si un poids raisonnable est placé dessus

Travaux sur les toits en pente

- sécurité du bord de la toiture - par ordre de préférence:
 - une clôture et des rampes permanentes avec les mêmes exigences que les échafaudages
 - filets de sécurité, échafaudage ou plate-forme
 - un équipement protection individuelle contre les chutes (EPI)
- protection des ouvertures et des parties fragiles
- échelles de toit pour les déplacements sur les toits en pente (pas directement sur les tuiles)
- inspectez les abords (où le travail sera effectué)

Travaux sur les toits plats

- travailler à > 4 m du bord de la toiture
 - = une zone protégée
 - marquez 4 m de distance (par ex. à la peinture) sur le toit

- aucune autre protection n'est nécessaire dans la zone marquée
- travailler entre 2 et 4 mètres du bord de la toiture
 - = uniquement une zone protégée par:
 - une clôture physique à 2 mètres du bord de la toiture
 - une clôture physique parallèle à l'avant-toit (par ex. poteaux avec chaîne)
 - voir la sécurité des bords de toitures en pente
- travailler à <2 m des avant-toits
 - empêchez l'accès aux personnes non autorisées en bloquant l'accès aux échelles de toit et pose d'une signalisation adaptée

8. Hissage et levage

8.1. Définitions et risques:

- Hissage: la charge est suspendue librement
- Levage: la charge est transmise
- Engins de hissing: grue mobile, grue, palan à chaîne,...
- Outils de hissing: chaînes, élingues, sangles de hissing,...
- Engins de levage: chariot élévateur, grue, engins élévateurs, crics, camions de chargement et de déchargement, transpalettes,...
- Outils de levage: cuillers, crochets de palettes



REMARQUE: les engins de terrassement sont parfois utilisés pour hisser → mêmes exigences que les engins de hissing

Les risques suivants sont associés aux travaux de hissing/levage:



- La charge soulevée chute
- L'engin tombe / s'enfonce / se coince avec la charge
- Les personnes ou les biens sont touchés par les parties des grues
- véhicules et/ou personnes se coincent
- collisions
- électrocution par les lignes électriques haute tension

Règles d'or

- plan de levage (si nécessaire) doit être présent dans le plan SSE pour le site
- terrain, exploration, évaluation et mesures pour
 - conduites souterraines, aériennes et obstacles: marquage,...
 - solidité et sous-sol uniforme –installation d'étais
 - puits, tranchées et leurs bords
- clôture de la zone de levage dépôt –un seul accès pour l'équipe de levage
- vitesse du vent > 6 Beaufort (> 50 km/h): interdiction générale de levage
- dans les zones explosives: pare-étincelles sur échappement et chauffage

8.2. Contenu du plan de hissage

- description des travaux
- reproduction des canalisations souterraines, condition des obstacles de surface et aériens
- position, configuration et capacité des grues en fonction du rayon, flèche et vent
- description des étais, hauteur/trajet de la charge et hissage, dimensions, forces, masse, points de fixations, gravité,...
- instruction de hissage de la charge, le cas échéant
- aperçu du mouvement du poids pendant le hissage de l'horizontale à la verticale ou vice et versa
- vue latérale de disposition de grue avec charge, vue d'en haut de disposition de grue avec charge, position de début et de fin de la charge
- plan d'estropes et d'élingues avec des équipements de hissage, points de hissage et centre de gravité

9. Travaux d'excavation

9.1. Définitions et risques

Les travaux d'excavation couvrent entre autres:

- excavation et déplacement du sol
- sondages de sol
- emplacement des filtres/drains pour assainissement des eaux souterraines

Les risques suivants sont associés aux travaux d'excavation:

- affaissement et renversement des machines
- collision et coincement des employés
- effondrement de tranchées et de puits (espace confiné)
- électrocution par les câbles et les lignes

- substances dangereuses via la contamination des sols

9.2. Travailler en toute sécurité avec les excavateurs

Préparation

- exploration du site (emplacement des passages, fosses, obstacles,...)
- études des sols et stabilité du terrain (fermeture de la zone de travail, fermeture / coupure des équipements d'utilité publique)
- marquage d'entrée et de sortie et indication de la voie à suivre sur le site
- indication de la vitesse maximale

Travailler en toute sécurité avec les excavateurs –11 règles

- Lors des fouilles:
 - Tenez-vous à une distance suffisante des puits et des tranchées
 - Utilisez des tapis de grue sous la machine dans un sol mou
- Ne balancez JAMAIS la flèche sur les cabines d'autres machines ou personnes
- Évitez chutes et glissades, chocs majeurs, quand les roues motrices tournent
- Hissage avec les excavateurs: répondre aux exigences de l'équipement de levage
- Ne transportez les passagers que si les bons sièges sont disponibles
- Assurez une bonne vue en engageant le garde de sécurité ou en utilisant la caméra
- Assurez-vous que la machine est clairement visible (éclairage)
- Lors du stationnement: retirez la pression du système hydraulique et sécurisez la machine contre une remise en marche
- Assurez du contact visuel avec les personnes à proximité
- Travaillez seulement avec des engins bien entretenus et certifiés
- Sécurisez les bords des grandes excavations avec des protections de bords

10. Espaces confinés

10.1. Définitions et risques

Les espaces confinés sont des espaces (même aériens):

- dont il est difficile de sortir rapidement, avec une mauvaise ventilation ou aération, avec peu ou pas d'éclairage et peu d'espace pour bouger
- il peut y avoir une atmosphère dangereuse. Ces espaces ne sont pas destinés à un séjour de longue durée

Les risques suivants sont associés aux espaces confinés: (picto's toevoegen)

- **Incendie et explosion** → des vapeurs ou des gaz présents dans l'espace lui-même ou pouvant survenir ou se produire par la nature du travail (feu et étincelles)
- **Suffocation** due à un manque d'oxygène
- **Contamination** par des substances dangereuses provenant du travail, de la tuyauterie, des soudures,...
- **Électrocution** par la transpiration (peau humide) en raison de la mauvaise ventilation ou des matériaux conducteurs présents dans l'espace
- **Écrasement** dû à un manque d'espace pour bouger et encore plus s'il y a des pièces en mouvement
- **Chutes et glissement** à cause des produits qui sont présents, de l'humidité, de la formation de mousse

10 commandements pour travailler en toute sécurité dans des espaces confinés

1. Prévoyez de la **signalisation**
2. **Garde de trou d'homme ou sécurité** doit toujours être présent
3. Vérifiez si la **cuve a été nettoyée**, pas de nettoyage = pas de travaux
4. **Mesurez toujours la concentration d'oxygène, des substances toxiques** et dangereuses avant de rentrer ou mesurez en permanence si ces risques persistent
5. Assurez-vous qu'il y a **suffisamment d'aération**, de ventilation et/ou d'aspiration
6. Prévoyez **les moyens d'extinction adéquats** en fonction du travail et des risques
7. Mettez de **l'éclairage** si la sortie ne peut être vue ou les conditions/travaux dans la cuve l'exigent
8. Utilisez **des appareils EX** dans les atmosphères explosives
9. **Réduisez le temps** présent dans un espace confiné au **minimum**
10. Utilisez toujours **les équipements de protection** adéquats



KUWAIT PETROLEUM NORTH WEST EUROPE

DOCUMENT TITLE: General

DOCUMENT NUMBER: KPNWE.WI.11.HSCO.101

REVIEW NUMBER: 0

EFFECTIVE DATE: 21 Dec 2023

NEXT REVIEW DATE: 21 Dec 2026

..

CONFIDENTIALITY:

The information contained in this document is confidential to Kuwait Petroleum International Ltd. Copyright © Kuwait Petroleum International Ltd. Copying of this document in any format is not permitted without written permission from the management of Kuwait Petroleum International Ltd.

This document is reviewed and approved according to the released online Document Approval Flow

Prepared by: Operational Assistant An Cornelis

Reviewed by: Operational Assistant An Cornelis

Approved by: HSSE Coordinator Kiki Peeters

*Access rights: **Generally Accessible** ☒



Reviews Summary

Review date	Review reference	Review details	Review version
21 Dec 2023	--	Document issuance	0